



## Collectif ROMEUROPE du Val de Marne

*Soutien aux familles roms migrantes*

*email : romeurope94@gmail.com*

Depuis début octobre 2015 nous essayons d'inscrire à l'école 8 enfants de familles roms migrantes, vivant avec leurs parents dans un squat à Créteil – 72 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Un de ces enfants vit en hôtel à Créteil, avec sa mère hébergée par le 115. Après avoir essuyé un premier refus, le service de la scolarité a accepté de traiter le dossier de cet enfant.

Monsieur le Député Maire Cathala ayant donné à Emmaüs une délégation du CCAS pour les domiciliations Madame R a pu en demander une qui ne sera effective que dans cinq à six mois, faute de place. Nous avons obtenu cependant son inscription le 28 octobre 2015.

Pour les 7 autres enfants dont deux étaient scolarisés l'an dernier à Bonneuil la tentative d'inscription scolaire a échoué.

La présidente de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Créteil a obtenu un contact téléphonique avec Monsieur le Député Maire de Créteil qui s'est donné 48 heures pour répondre à cette demande de scolarisation.

**Il a effectivement répondu dans les 48 heures en signant un arrêté d'expulsion immédiat « pour des raisons de sécurité ». (le 29 octobre 2015)**

Nous ne pouvons nous empêcher de faire le lien entre notre demande d'inscription pour 7 enfants, la saisine du Défenseur des Droits ainsi que celle de l'Inspection Académique d'une part, et cette demande d'expulsion en urgence d'autre part, alors qu'une procédure est déjà en cours dont le délibéré sera prononcé par le Tribunal d'Instance de Saint Maur le 20 novembre prochain.

L'opération d'expulsion était prévue samedi 31 au matin. Les familles ont reçu la visite de la Drilh pour des propositions d'hôtel pour le soir même, qu'elles ont refusé. Elles ont demandé à l'avocat d'introduire un référé-suspension devant le Tribunal administratif de Melun, à la suite de quoi nous avons été avisés la veille à 21h30 qu'elle n'aurait pas lieu le lendemain.

Il semble que la préfecture attende la décision du Tribunal administratif de Melun.

Nous devons rester vigilants.

Nous dénonçons le procédé utilisé par Monsieur le Député Maire de Créteil.

**Prononcer des arrêtés d'expulsion ne suffit pas à faire disparaître les familles de l'espace public. Il est temps de trouver des solutions dignes pour ces familles et leurs enfants.**

Aline Poupel – Romeurope 94

Jean Luc Millet – Ligue des Droits de l'Homme 94

Yves Loriette – Mouvement contre le Racisme et l'Amitié entre les Peuples (MRAP)

